

## **L'autosuffisance rizicole, chronique d'un échec annoncé**

Tarik DAHOU

Malgré les sommes colossales qui ont été injectées dans la filière rizicole au Sénégal afin de tendre vers l'objectif d'autonomie céréalière, la production nationale de riz demeure à hauteur de deux cent mille tonnes. Cette filière a pourtant fait l'objet d'une attention particulière depuis vingt ans, sans que cette politique ne soit parvenue à limiter les importations de riz du marché international, en progression constante sur toute la période. Ces dernières représentent aujourd'hui quelques huit cent mille tonnes.

La politique agricole du Sénégal en matière de riziculture ne peut être correctement analysée sans un examen approfondi de la politique publique dans le Delta du Sénégal. Non seulement parce que cette région produit la moitié du riz sénégalais (la grande majorité du riz usiné destiné à la commercialisation en provient), mais également parce que, jusqu'à une période récente, la majorité des investissements publics s'est concentrée dans cet espace. Si le Delta couvre 5000 km<sup>2</sup>, on y trouve la moitié des superficies aménagées de la vallée. À la suite de l'endiguement de l'ensemble du Delta en 1964, la culture du riz s'y est développée au détriment des autres activités, telles que la pêche, l'élevage et, dans une moindre mesure, la culture de décrue.

Cette analyse, bien qu'elle ne couvre pas l'ensemble des lieux de production rizicole, est éclairante à plus d'un titre. Elle permet d'évaluer de manière précise la politique agricole dans un secteur stratégique, en l'occurrence celui de l'agriculture irriguée, prôné comme la solution idoine pour résoudre les problèmes de sécurité alimentaire et pour promouvoir les exportations de l'agriculture sénégalaise. En outre, la riziculture irriguée a été érigée en filière stratégique par l'État et les bailleurs de fonds, au moment de l'élaboration de la Nouvelle politique agricole.

Dans un premier temps, nous présenterons comment, au cours de la phase bureaucratique de l'encadrement agricole, la politique rizicole a entretenu le mythe de l'autosuffisance alimentaire nationale. L'élaboration de ce mythe a permis l'essor d'une logique d'encadrement du paysannat. Retracer l'histoire des aménagements dans la région est apparu incontournable tellement les choix techniques et économiques effectués au cours de cette période ont tracé la destinée de la filière riz.

Dans un deuxième temps, nous analyserons les politiques de libéralisation au sein de la filière, filière présentée en exemple de privatisation aboutie, à l'inverse de la filière arachidière. Les performances de cette politique définie dans le cadre de l'ajustement agricole seront ainsi évaluées au cours de deux phases de réformes, avant dévaluation et après dévaluation. L'aboutissement de la privatisation a dévoilé les échecs de la monoculture rizicole en termes de performances économiques. Sur la période des années quatre vingt-dix, les indicateurs révèlent que la production plafonne et les superficies stagnent, alors que les importations de riz ne cessent de croître (FAO 2000/Toure 2002).

Dans la dernière partie, nous soulignerons que, dans la période récente, les gains de productivité ont pourtant été significatifs, au point de voir le prix du riz local s'aligner sur le prix du riz importé. Néanmoins, ces performances cachent des différenciations économiques naissantes au sein du paysannat de la région qui témoignent de l'incapacité des réformes de libéralisation à produire une accumulation élargie et durable au sein de la filière rizicole.

### **Histoire des aménagements dans le delta**

En 1972, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal est créée par le Sénégal, la Mauritanie et le Mali pour remplacer l'Organisation des États riverains du Sénégal, mais ce n'est qu'en 1974 que l'OMVS adopte le schéma directeur intégré du bassin du Sénégal. Le programme prévoit la construction de deux barrages, celui de Manantali, situé en amont, et celui de Diama, situé en aval du fleuve. L'aménagement de 375 000 ha de terres irrigables, la construction d'infrastructures de navigation, la production d'électricité et le développement de diverses industries sont inclus dans ce projet. Avec la sécheresse, l'OMVS a accéléré ses réalisations, afin de mettre rapidement en place une agriculture irriguée diversifiée.

Les travaux, entièrement financés par des bailleurs de fonds étrangers, commencent en 1981. En 1986, le barrage de Diama, destiné à stopper la

remontée de la langue salée en saison sèche, est achevé, et en 1988, le barrage de Manantali, permettant de réguler le débit du fleuve, sera terminé. Avant même leur conception, les barrages ont suscité des polémiques d'experts, qui n'ont pourtant pas mené à l'organisation d'un débat public. À aucun moment les populations n'ont été consultées sur les choix techniques. Or, un rapport canadien, cité par Adams (1985 : 177), mettait en doute la réussite d'un projet surdimensionné qui ne s'appuyait pas sur le développement progressif de technologies faibles demeurant sous le contrôle des collectivités paysannes.

Au-delà de ces aspects concernant l'appropriation de systèmes irrigués fortement mécanisés, le débat sur l'option rizicole émergeait au début des années quatre-vingt. Sa rentabilité de même que les déséquilibres qu'elle était susceptible d'entraîner sur la consommation des produits vivriers faisaient l'objet de conjectures. Les impacts des barrages sur la pêche et sur l'écosystème suscitaient de sérieuses inquiétudes. Les États riverains étaient alors confrontés aux enjeux relatifs à la protection de l'environnement, à la santé publique, à l'éducation du monde rural, et aux problèmes socio-économiques. Ces controverses sur « l'après-barrages » ont incité les gouvernements à formuler des réponses (Engelhard et Ben Abdallah 1986).

Le président Diouf a alors affirmé son soutien au développement d'une agriculture basée sur la petite exploitation familiale, afin de dissiper le spectre d'une prolétarianisation des paysans, tout en n'écartant pas la grande exploitation agro-industrielle. Les objectifs de mobilisation politique devaient être conciliés avec les objectifs économiques formulés au sein de la NPA. Néanmoins, on ne voyait pas comment, dans un contexte de libéralisation, le coût gigantesque des aménagements du fleuve serait soutenable par la paysannerie sénégalaise (Engelhard et Ben Abdallah 1986), d'autant plus que les investissements de mise en valeur nécessitaient des sommes quatre fois supérieures à celles engagées pour la construction des barrages, de l'ordre de 583 millions d'écus.

### *Les grands aménagements*

Dans un premier temps, les aménagements du Delta se sont limités à de grands périmètres encadrés par la Société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta et de la vallée du Sénégal (SAED). Ces périmètres de grande dimension, disposant de canaux principaux et secondaires et d'un réseau de drainage, ont permis aux paysans de maîtriser d'une manière satisfaisante les techniques de la riziculture. C'est grâce aux ingénieurs agronomes de l'encadrement rural que l'irrigation s'impose dans le Delta, à la différence du reste de la vallée. Dans cette partie du fleuve les sols sont impropres à l'agriculture pluviale et l'agri-

culture de décrue y a toujours été très limitée. L'adoption de l'agriculture irriguée est tout de même à mettre au crédit de l'encadrement paysan, puisqu'elle diffère radicalement des systèmes de production traditionnels.

Le coût moyen de ces aménagements se situe entre 6 et 10 millions de FCFA à l'hectare, ce qui nécessite l'intervention de l'État. La réalisation des grands périmètres est entièrement assurée par la SAED qui conçoit les projets, définit leurs objectifs et en assure l'entier financement, de la conception à la mise en valeur. Le grand périmètre couvre de vastes unités naturelles : des centaines, voire des milliers d'hectares d'un seul tenant et protégés des eaux de crue par une digue périphérique. La maîtrise de l'eau à l'aménée sur de grands casiers irrigués, est assurée par une ou plusieurs stations de pompage. Quant à la conduite de l'eau, elle s'effectue au moyen d'ouvrages de régulation automatique ou manuelle. Il existe une séparation stricte des réseaux d'irrigation et de drainage. Les irrigations se font à la même date sur de très vastes superficies.

Le casier est découpé en secteurs constitués d'unités d'irrigation ; les mailles hydrauliques de 10 à 15 ha sont ainsi attribuées à des groupements d'une quinzaine de producteurs, disposant chacun d'une parcelle individuelle d'environ 1,5 ha. Le groupement est lié par contrat à la SAED, laquelle assure la gestion technique et financière, la maintenance des aménagements, des équipements agricoles et hydrauliques, ainsi que le contrôle et la gestion foncière. Le groupement est donc encadré par la SAED, à tous les stades de la production, et les différentes prestations, de l'engrais aux façons culturales, sont attribuées sous forme de crédit subventionné.

Ces grands aménagements sont conçus pour un processus productif très mécanisé qui permet de maîtriser certaines difficultés. En effet, les principaux goulots d'étranglement de la riziculture irriguée sont la préparation des sols lourds et le moissonnage battage. La prolongation des travaux peut bouleverser tout le plan de campagne. Une mauvaise programmation de la campagne se traduit aussitôt par un chevauchement des campagnes hivernale et de contre saison. Avec l'objectif de deux saisons agricoles, la SAED a opté pour une forte mécanisation des travaux, afin de diminuer le temps de travail sur la parcelle et faciliter les ajustements au calendrier agricole. Le labour et le planage des parcelles sont faits mécaniquement, de même que la fauchaison et le battage réalisés simultanément à l'aide de moissonneuses-batteuses. Ce mode d'exploitation des grands périmètres se caractérise par la présence de la machine en amont et en aval du processus de production, l'homme n'intervenant que pour le semis, le désherbage et exceptionnellement pour la récolte manuelle.

La mécanisation poussée des opérations, complétée par un usage intensif des produits chimiques, aussi bien pour l'engrais que les herbi-

cides, nécessite la fourniture à crédit des prestations et des produits par la SAED, laquelle rembourse la BNDS après récolte. Or, un système productif qui privilégie les éléments extérieurs au milieu renforce la position prépondérante de la société de développement. La gestion très centralisatrice des aménagements publics a trouvé sa justification dans la diffusion d'une agriculture nouvelle et dans l'indispensable rentabilisation d'aménagements coûteux. Les transferts technologiques vers les paysans ont toujours été très limités dans ce type de périmètres, car la SAED se présentait comme la seule garante du fonctionnement de ce système complexe.

L'encadrement de la SAED dans les grands périmètres a toujours été particulièrement directif, au point que les paysans pouvaient être assimilés à des ouvriers agricoles, même s'ils disposaient du fruit de leur parcelle. L'organisation de la production était fortement hiérarchisée ; entre le chef du périmètre issu de la SAED et les paysans se trouvaient d'abord les techniciens, puis les encadreurs, en contact direct avec les producteurs. Par conséquent, les paysans n'ont jamais considéré ces aménagements comme leur propriété et ils n'en assumèrent jamais l'entretien, ce qui a conduit à des dégradations rapides.

Ce sont en effet les encadreurs qui réalisaient l'ensemble des choix cultureux, et qui fixaient les dates de semis, l'organisation des tours d'eau, jusqu'aux dates de récoltes. Leur pouvoir s'étendait également à la commercialisation. Le peu d'autonomie concédée aux exploitants et les sanctions qu'ils encouraient les incitaient à corrompre les surveillants des périmètres pour contourner les règles trop strictes. Ils pouvaient ainsi bénéficier de dérogations pour irriguer en dehors de leur tour ou récolter avant la date prévue, notamment pendant la période de soudure. Ce dirigisme excessif qui pousse à l'absentéisme, l'organisation complexe de vastes réseaux hydrauliques et l'acheminement tardif des intrants ont contribué à l'augmentation rapide des coûts.

La taille du casier, le dispositif d'encadrement et le mode d'exploitation élèvent les coûts alors que les rendements sur ces grands périmètres sont assez faibles, autour de quatre tonnes par hectare. Par ailleurs, le principe de solidarité de la dette dans ce type d'organisation est peu motivant et a conduit à des mauvais remboursements, en définitive soldés par l'État. Les aménagements ont également nécessité des réhabilitations coûteuses étant donné le peu de soins accordé à l'entretien des réseaux par les paysans. La faible rentabilité de ces casiers justifie difficilement les lourds investissements que nécessitent ces aménagements.

*Des périmètres alternatifs ?*

À la suite de l'incapacité des grands aménagements à résorber le déficit alimentaire, des critiques concernant l'encadrement se sont développées. C'est pour répondre à ces critiques que les Périmètres irrigués villageois ont été aménagés par la SAED en 1974. Le PIV est une expérience de micro-hydraulique à fort investissement humain et gérée au niveau du village. Plus que d'intégrer la culture irriguée dans le système traditionnel, l'objectif est d'atteindre rapidement l'autosuffisance alimentaire des exploitations villageoises.

La SAED finance l'acquisition des motopompes et fournit le crédit de campagne, mais les paysans sont complètement autonomes dans la gestion de ces petits périmètres. Les PIV ont généralement été construits sur des terrains d'une trentaine d'hectares, à topographie régulière et pour lesquels il n'existe aucun litige foncier. Un contrat, entre la SAED et un groupement volontaire pour réaliser les travaux de terrassement, est nécessaire afin que la société lance une étude d'exécution et dirige la réalisation du périmètre. Même s'il nécessite parfois le recours à des machines, l'aménagement des PIV est peu coûteux, entre un et deux millions de francs CFA l'hectare. Chaque paysan exploite, avec sa famille, la parcelle dont il est attributaire en se conformant aux règles de gestion du périmètre définies par le groupement – tours d'eau, montant des cotisations et répartition des charges.

Les PIV ont été une réussite si l'on observe les résultats de la campagne 1979-80, tirés d'un échantillon d'environ 8000 ha : les petits périmètres fournissaient alors près de 45% du paddy, alors qu'ils ne représentaient que 20% de la superficie totale et leur rendement se situait autour de 4,5 tonnes par hectare. Ces performances s'avéraient d'autant plus prometteuses que leur coût était 5 à 8 fois inférieur à celui d'un aménagement SAED. De plus, les taux de remboursement étaient beaucoup plus importants, même s'ils ne dégagnaient pas des surplus commercialisables.

Néanmoins, l'expérience des PIV n'a pas été à la hauteur des espérances, car les rendements ont rapidement été décroissants, étant donné les aménagements trop sommaires qui les caractérisent. L'enherbement excessif, à cause de l'absence de drain, le fauchage et le battage, la plupart du temps manuels, ont accru l'intensité du travail. En outre, les superficies attribuées étant trop petites, elles ne permettent pas de combler tous les besoins alimentaires des familles.

En 1982, afin de servir d'alternative aux grands aménagements, une autre forme d'organisation des périmètres a été expérimentée dans des casiers de plusieurs centaines d'hectares le long du lac de Guiers. Il s'agit des périmètres intermédiaires dont l'expérience repose sur la double culture annuelle à partir d'une unité mécanisée autonome, et dont

l'objectif est un autofinancement progressif. Elle se caractérise par une simplification du matériel, et une responsabilisation des paysans sur les décisions concernant les programmes cultureux. Les paysans, encadrés par la SAED, gèrent les équipements, définissent le plan d'exploitation, établissent les commandes d'intrants, réalisent les opérations mécanisées, et constituent un fonds de roulement et d'amortissement des équipements.

Les paysans ne se sont jamais réellement appropriés ces périmètres, malgré le fait que la répartition des exploitants sur les mailles hydrauliques se fonde sur l'organisation villageoise. Si la gestion de l'eau a de ce fait été considérablement améliorée, l'amortissement du matériel a posé problème, car les paysans ne dégagent pas assez de marges financières. Le manque d'autonomie financière a eu un effet désincitatif, malgré l'autonomie productive. En fin de compte, la responsabilisation, amputée de son volet financier, n'a pas favorisé un investissement complet des paysans dans la culture intensive. Les coûts de production ont été aussi élevés que dans les grands périmètres et les rendements à peine supérieurs. L'expérience des périmètres intermédiaires ne fera pas école ; elle est restée une forme de mise en valeur plutôt marginale dans la vallée, en comparaison des grands périmètres et des PIV.

Si l'on analyse les différentes formes d'encadrement prônée par la SAED, on peut en conclure que l'intervention publique a toujours été paternaliste ; l'encadrement a géré le développement rural d'une manière autoritaire, sans laisser aucune initiative aux producteurs. Cette histoire des aménagements irrigués, possède des traits communs avec celle du développement rural dans le bassin arachidier. Si les coopératives du delta n'ont pas eu la même importance dans l'encadrement des populations que celles du centre du Sénégal, elles se caractérisent aussi par une bureaucratisation excessive.

La coopérative n'a été qu'une excroissance des services administratifs, chargée d'une part de la distribution du crédit et de l'équipement, d'autre part de la collecte du produit. À aucune étape du processus productif, y compris dans la gestion du périmètre, les paysans n'ont été maîtres de leurs décisions. L'objectif d'intensification agricole a, là aussi, été déterminant, au détriment de la gestion des terroirs, ce qui s'est traduit par un faible investissement dans le travail, les paysans préférant occuper une partie de leur temps à d'autres activités productives. Dans le delta également, l'encadrement a favorisé la gérontocratie sans répondre aux demandes des dépendants, pas même en termes d'accès aux périmètres. Beaucoup de jeunes dépendants ont fini par migrer vers les centres urbains, souvent pour combler des besoins familiaux, non satisfaits par les périmètres irrigués.

Le modèle d'encadrement a certes offert plus de marges de manœuvre que dans la région arachidière, notamment grâce au développement des

PIV, mais ces périmètres représentaient des superficies très limitées, jamais à même de devenir une alternative productive. Avant les financements bancaires, sur l'ensemble de la vallée, 28 900 ha étaient sous encadrement SAED, et 1 860 ha étaient des PIV (Engelhard 1991). S'ils ont offert des opportunités productives aux femmes et aux jeunes, ces périmètres ne se sont pas substitués aux aménagements encadrés par la SAED, et ceci malgré leurs performances économiques. La création des PIV n'a en fait servi qu'à faire progresser la sécurité alimentaire des exploitants et à atténuer une contestation grandissante contre l'encadrement.

Cette histoire des aménagements dans le Delta révèle que la période d'indépendance aura été une phase de consolidation d'un modèle bureaucratique du développement rural. Le poids des agents de développement locaux a été déterminant dans la maîtrise technique et les choix productifs. Certes, les agents administratifs ne représentent pas grand chose sans des alliances politiques au niveau local, mais les ressources qui passent entre leurs mains, leur assurent la possibilité de tisser de telles relations et par conséquent de peser sur l'ensemble des décisions. Si l'objectif d'intensification a servi à justifier ce dirigisme, il faut garder à l'esprit que cette explication cachait l'objectif politique du contrôle des paysans.

Ce modèle bureaucratique du développement devait s'estomper sous l'effet de la Nouvelle politique agricole : le retrait progressif de la SAED avait été programmé, de même que le dégraissage de son personnel. L'afflux de capitaux qui a accompagné cette privatisation a engendré une croissance des superficies et une croissance concomitante de la production.

### **Enjeux et impacts des politiques de libéralisation**

En une trentaine d'années, le delta a subi des transformations radicales, qui n'ont pas manqué de modifier le système productif. Auparavant, l'agriculture irriguée n'occupait qu'une faible place ; le riz n'avait même jamais été cultivé avant les aménagements. Dans ce contexte, les anciennes activités n'ont pas disparu dès l'introduction de l'agriculture irriguée, car la pêche et l'artisanat représentaient encore deux tiers des revenus annuels au cours des années soixante-dix (Jamin et Tourand 1985). Aujourd'hui pourtant, seuls les ménages pauvres continuent de pratiquer l'activité de pêche, étant donné sa faible rentabilité depuis la construction des barrages. Le maraîchage tend à se développer, mais les contraintes liées à la conservation et au transport destinent une bonne partie de la production à l'autoconsommation. L'élevage s'est également développé, même si rarement de façon intensive, et sa pratique extensive butte sur la diminution des terres de

parcours engendré par la multiplication des périmètres. Si les transferts d'argent en provenance du milieu urbain ont pu être importants au moment des migrations saisonnières, la crise qui a également frappé le milieu urbain a contribué au tarissement des envois de parents. Pendant les vingt dernières années, la principale source de revenu dans le delta a été la riziculture.

### *La phase d'expansion*

Sous l'effet de la NPA, le désengagement de l'État est censé libérer les paysans des lourdes contraintes de l'encadrement, tandis que leur responsabilisation a pour objectif d'améliorer le processus productif. Ainsi, la réforme de la SAED ne doit à terme préserver que ses fonctions de contrôle, de planification pour l'aménagement du territoire et de conseil agricole. Autrefois subventionnée à plus de cinquante pour cent, la fourniture d'intrants se fait désormais au prix coûtant, et le crédit de campagne n'est plus délivré par la société. L'appui de la SAED aux paysans, qui doit se poursuivre pendant une période indéfinie, se limite à la coordination des actions d'approvisionnement en facteurs de production – intrants et façons culturales –, ainsi que de collecte, de transformation et de commercialisation du produit. La société continue de gérer la distribution de l'eau et d'assurer la pérennité des équipements d'intérêt général, et maintient ses activités de formation fonctionnelle des paysans.

Pour améliorer les performances des grands périmètres publics, les schémas organisationnels sont adaptés et des comités paritaires État/paysans sont créés afin de faciliter la gestion. Les coopératives villageoises sont scindées en sections dans l'objectif de décentraliser leur fonctionnement. Le principe de solidarité de la dette est abandonné au profit du retrait de la terre en cas de non remboursement ; les parcelles sont toujours récupérables par l'exploitant une fois sa dette acquittée. En dehors de ce point, les règles de gestion interne de chaque section sont définies par les membres eux-mêmes.

Cependant, étant donné l'optique de promotion des entrepreneurs privés dans la NPA, la mise en valeur des périmètres hors des aménagements SAED est privilégiée. Les performances des petits périmètres au cours de la période précédente et leur faible coût d'aménagement les placent au centre de la politique d'appui au secteur privé. Les coûts d'aménagement d'un certain nombre de ces périmètres ont été supportés par les ONG du fait de l'alternative qu'ils représentaient vis-à-vis des aménagements publics. Dans ce contexte les superficies des périmètres privés dépassent rapidement celle des aménagements surtout à partir de l'avènement du crédit de la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA).

En effet, la vocation de la banque à soutenir l'expansion des périmètres privés suscite la création d'une structure juridiquement adaptée à la créa-

tion d'entreprises rurales. Il s'agit du GIE qui n'est pas soumis à la fiscalité directe, ni à un contrôle externe. Cette structure souple, dont l'organisation interne est à la discrétion de ses membres, permet à des exploitants possédant une terre d'être éligible au crédit. Dès le début des activités de la CNCA dans la région du fleuve, en 1987, l'engouement pour le crédit bancaire est très prononcé, malgré des taux de crédit de campagne particulièrement élevés, puisqu'ils varient entre 15 % et 20 % selon les périodes, et un apport personnel fixé à 20 % du montant du crédit demandé. Les aménagements publics ne parviennent pas à couvrir tous les besoins et les superficies irrigables non exploitées sont encore nombreuses dans le Delta.

À part les prêts à court terme pour l'achat d'intrants, des prêts à moyen terme sont consentis pour l'acquisition d'équipement. L'activité de la CNCA augmente rapidement pour dépasser le milliard de francs CFA en 1988-1989. Cette croissance est principalement due au crédit de campagne, puisque les crédits d'équipement ne sont pas nombreux. Au cours de cette période, le taux de recouvrement atteint presque 100 %, laissant présager la réussite de la politique de responsabilisation. À cette croissance des prêts bancaires, traduisant la multiplication des GIE, correspond bien sûr une croissance rapide des aménagements privés. Dans le Delta, où réside la moitié de la population du fleuve, de 1987 à 1996, les superficies des aménagements publics passent de 11 159 ha à 12 729 ha, tandis que les superficies des privés croissent de 3 718 ha à 29 280 ha (Bélières, Camara et Touré 1998). Cet essor n'est pas le seul fait des paysans, même si ces derniers demeurent les principaux acteurs. Les fonctionnaires « déflatés », les entrepreneurs urbains, les commerçants ou les marabouts mourides sont des nouveaux producteurs dans la région.

	Grands ménagements	Petits périmètres
1960-80	Coopératives encadrées par la SAED	PIV exploités par les foyers grâce au crédit SAED
80-87	Sections encadrées pour la gestion de l'eau et crédit SAED	idem
87-	idem	Exploités par les GIE grâce au crédit CNCA
90-	Sections totalement autonomes, éligibles au crédit CNCA et regroupées en unions hydrauliques	idem

## Chronologie du désengagement de la SAED

Pour éviter que les groupements n'utilisent les prêts bancaires à d'autres fins que l'agriculture, la CNCA a mis en place des procédures spécifiques de distribution des crédits. Les GIE s'adressent à des fournisseurs, auxquels ils donnent des bons d'intrants émanant de la CNCA, en contrepartie de la livraison des produits. Ce n'est que sur présentation de ces bons que la CNCA crédite le compte des GIE fournisseurs. La banque se rembourse, en fin de campagne, sur les quantités commercialisées via les rizeries contrôlées par la SAED. Afin de diminuer le prix des intrants et ainsi faciliter les remboursements des paysans, la CNCA organise, avant chaque campagne, des forums où se rencontrent prestataires et organisations paysannes pour fixer le prix des prestations.

L'ultime phase de retrait, qui s'amorce en 1990, concrétise la délégation aux paysans de la gestion de l'eau sur les grands aménagements. Les sections, regroupées en unions sur un même aménagement, prélèvent les redevances hydrauliques et assurent l'entretien des canaux et des ouvrages de distribution. Elles acquièrent du matériel exonéré grâce à des prêts de la CNCA et bénéficient de formations-suivi pour bien maîtriser la gestion technico-économique des moissonneuses-batteuses et des tracteurs. À la fin de ces formations, les membres des sections en assument seuls la gestion, la maintenance et l'amortissement. En fournissant, elles aussi, les façons culturales, elles tirent vers le bas les tarifs des prestataires privés. L'ensemble des relations de crédit avec la CNCA est désormais géré directement par les sections villageoises qui prennent en charge la distribution du crédit à leurs adhérents, le recouvrement et le remboursement<sup>1</sup>.

À cette période, les relations économiques bénéficient d'un marché porteur et protégé par le prix officiel du paddy au producteur (85 FCFA/kg). Cette relative sécurité est synonyme de revenus agricoles significatifs, de l'ordre du million de FCFA par campagne pour une exploitation de 3 à 4 ha (Dia et Le Gal 1991), ce qui, pour de nombreux observateurs, paraissait auparavant impossible à atteindre. Pourtant, à une phase d'expansion rapide des périmètres privés, consécutivement à l'afflux de financements des bailleurs, a succédé une phase de progression lente et de mise en valeur assez faible. Dès 1992, les superficies

---

1. Désormais, chaque exploitant, une fois les intrants achetés collectivement, détermine sa stratégie productive en fonction de la coordination indispensable à la distribution de l'eau. Les tours d'eau définis au préalable ont en effet des incidences sur la programmation des dates de semis et de récolte. En dehors de cette coordination, chaque exploitant est libre de son itinéraire productif sur sa parcelle, et la commercialisation est effectuée soit collectivement par les sections, soit individuellement.

aménagées par les privés stagne et seulement la moitié est mise en valeur (Bélières, Camara et Toure 1998). Il apparaît aujourd'hui que cette subvention a permis de masquer, pendant un certain temps, les insuffisances de la filière rizicole. Entre les années 1991 et 1997, la production de paddy s'est effondrée de moitié, passant d'environ 160 000 tonnes à 80 000 tonnes (Bélières et Touré 2001).

### *La phase de récession*

Tout d'abord les relations entre prestataires et paysans étaient ambiguës. Bon nombre de prestataires ont offert du crédit aux paysans à des taux usuraires en leur avançant l'apport personnel réclamé par la banque, ce qui avait pour effet d'augmenter l'endettement des exploitations (Yung et Zaslasky 1992). Ils ont aussi été auteurs de malversations, en vendant des produits nocifs aux cultures, ou en ne livrant pas les intrants correspondant aux bons qu'ils présentaient à la CNCA.

En outre, les rendements des périmètres privés ont été rapidement décroissants – dès 1991 ils plafonnent à 3,5 tonnes à l'hectare – à cause des mauvais aménagements qui les caractérisent. L'absence de drain a contribué à l'excessive salinité des périmètres qui affecte considérablement les rendements. Ces difficultés ont incité les producteurs à adopter une culture extensive, au point que certains ont évoqué une « culture double » pour qualifier l'exploitation des périmètres privés, par opposition à l'objectif de double culture annuelle. Les paysans effectuaient, en effet, la plupart du temps les deux saisons annuelles sur des parcelles différentes<sup>2</sup>. De plus, la monoculture du riz a rendu plus aléatoire la rentabilité des périmètres privés, étant donné les petites superficies et les problèmes de commercialisation de la production.

Le difficile écoulement du riz local a causé des difficultés de trésorerie, liées à la faible flexibilité du système financier. En effet, la banque, n'attribuait pas de crédits de commercialisation, et exigeait le remboursement financier avant de débloquer les crédits de la campagne suivante. Cette situation contraignait le producteur à brader son riz en fin de campagne, pour obtenir des nouveaux financements, ce qui grevait son budget. Bon nombre de crédits de court terme ont également servi à financer des aménagements ou des biens d'équipements, pour lesquels les prêts

---

2. Les paysans adoptèrent la double culture, y compris sur les petits périmètres, bien que la culture hivernale se fit sur les privés avec un décalage par rapport au calendrier agricole établi par l'encadrement étant donné les problèmes institutionnels de la filière. C'est la plupart du temps la difficulté de recherche des financements ou les procédures complexes de bons d'intrants instaurés par la banque qui étaient à la source de ces retards dans le calendrier de contre saison, désormais à cheval sur le calendrier hivernal.

bancaires étaient insuffisants. La dynamique de création de GIE a caché un endettement important ; les paysans créaient d'autres GIE par le biais de prête-noms pour désendetter leur premier GIE et maintenir les flux de crédit.

Bien que dans la vallée des surplus commercialisables aient été abondants – jusqu'à un tiers de la production était usinée (Bélières et Toure 2001) – comparativement aux autres régions, les prix à l'aval de la filière n'ont pas facilité le désendetterment des exploitations. Les déséquilibres financiers ont fini par apparaître du fait des problèmes aux différents niveaux de la filière : mauvaise qualité des aménagements, déficience du crédit agricole, coûts de transformation et de commercialisation élevés, du fait de leur prise en charge par la Caisse de péréquation et de stabilisation des prix (CPSP). Dans ces conditions le système productif ne pouvait être pérenne. L'option de monoculture rizicole nécessite la mise en valeur de grandes surfaces pour conduire à une accumulation, ce qui n'est pas le cas dans le Delta avec des surfaces moyennes de un à dix hectares par exploitant. La plupart des exploitations ont donc vu leur situation d'endettement s'accroître considérablement en l'espace de quelques années.

Ces multiples contraintes ont mené la CNCA à une quasi banqueroute. Dès 1992, avec quarante pour-cent d'impayés, son équilibre financier est compromis et nécessite l'injection de ressources externes. L'État vient au secours de la banque par l'octroi de deux milliards, issus du Fonds de promotion économique (financé par la Banque africaine de développement et géré par l'État), destiné au financement d'entrepreneurs privés. La SENCHIM, société semi-publique de production d'intrants, assure un crédit fournisseur pour suppléer la CNCA qui ne peut plus accorder autant de prêts qu'auparavant. Mais ces crédits seront vite épuisés, puisqu'une partie sera octroyée à des clients de l'État, déjà surendettés. Deux ans plus tard, les organismes de financement n'ont plus la capacité d'assurer leur fonction de crédit.

Le modèle de développement rural, malgré sa réforme, n'est pas exempt de tout reproche dans cet échec des systèmes irrigués. La libéralisation a reconduit un modèle bureaucratique, si l'on observe de près le fonctionnement de la CNCA et de la SAED. Ce modèle bureaucratique du développement rural s'illustre par la façon dont la CNCA accorde le visa technique pour l'octroi du crédit. Cet accord se fait de façon purement administrative sans vérifier les structures des exploitations agricoles qui sollicitent les prêts. Par ailleurs, aucune attention n'a été portée aux besoins de financement réels des paysans, ce qui conduit la plupart du temps à des détournements d'usages. L'objectif d'expansion des surfaces s'est mécaniquement traduit par une croissance exponentielle du crédit de campagne, sans évaluer au préalable la nature des crédits qui auraient permis de sécuriser la production. La multitude d'aménagements

sommaires dont la durée de vie est très courte est un révélateur de la focalisation sur des critères quantitatifs.

En outre, les regroupements opérés par la CNCA pour rendre les GIE solidaires vis-à-vis de la dette donnent naissance à des organisations de grande échelle (coordination de GIE, Organisations fédératives autonomes), qui sont difficilement appropriables par les paysans sans l'apport de compétences nouvelles et où la responsabilité individuelle se dilue dans la responsabilité collective. Aucun des deux organismes, CNCA ou SAED, ne joue un rôle de conseil pour les décisions productives des exploitants privés. Le rôle informationnel normalement dévolu aux organismes de financement du monde agricole dans les économies marchandes n'est pas ici pris en charge. Les objectifs formulés par les institutions de développement se sont transformés en mesures volontaristes qui ont négligé les besoins réels des paysans et les contraintes de l'environnement économique.

La riziculture irriguée est devenue un des objectifs primordial de la politique agricole, malgré son absence de compétitivité par rapport au riz pluvial asiatique. Dans le Delta, la plus grande partie des surfaces irrigables a servi à la riziculture : en 1990 le Delta représentait 68 % des superficies cultivées en riz et commercialisait 79 % des 45000 tonnes de paddy usinées. La production était achetée par la CPSP à des prix largement subventionnés étant donné la politique de relèvement du prix au producteur prônée par la NPA, et ce facteur explique, pour une grande part, la croissance de la filière. Le succès de la riziculture, pendant cette période, a un peu trop rapidement été imputé à la baisse des coûts de l'encadrement et la vérité des prix décrétée comme un moyen sûr d'augmenter de façon significative les surplus commercialisables. On a pensé que la baisse des coûts d'encadrement suffirait à compenser l'augmentation des coûts des intrants et que le prix aux producteurs augmenterait grâce aux gains de productivité découlant de la responsabilisation. Or, il n'en a rien été, car les rendements n'ont pas connu une croissance fulgurante, tandis que les prix des intrants augmentaient considérablement surtout à partir de la dévaluation.

### **L'épuisement du modèle de culture rizicole ?**

Où en est-on après le choc de la dévaluation qui a évincé un grand nombre d'exploitations non rentables ? On peut en premier lieu s'interroger sur l'opportunité de perpétuer un modèle de monoculture en riz alors que la plupart des grandes exploitations qui étaient organisées

autour de la double culture annuelle hautement mécanisée ont aujourd'hui disparues (Bélières *et al.* 2002).

### *L'achèvement de la libéralisation*

Des voix s'étaient pourtant très tôt élevées contre l'option riz en montrant que les fortes subventions à la filière seraient difficilement supportables dans le long terme. Engelhard mettait déjà l'accent sur cette contrainte et sur la difficile soutenabilité d'une monoculture rizicole, dans un contexte où les paysans étaient soumis à la vérité des prix (Engelhard et Ben Abdallah 1986), doutes persistants au moment du plein essor de la riziculture en 1991 (Engelhard 1991). L'auteur affirmait que, dans une phase de libéralisation, les paysans pourraient difficilement prendre en charge les coûts d'aménagement ainsi que la logistique d'approvisionnement, de maintenance et de commercialisation. Il montrait alors la relative incompatibilité des objectifs d'autosuffisance rizicole et ceux du développement de l'agriculture familiale, basés sur la diversification. Les faits qui ont suivi la période de dévaluation n'ont pas donné tort à l'auteur, étant donné que l'accomplissement de la libéralisation s'est traduit par une chute des superficies cultivées dans la région.

Mais cet aveuglement n'est-il pas le résultat de choix politiques qui ont pesé sur cette évolution de l'agriculture irriguée ? Si l'État, soumis à la contrainte des bailleurs et à leurs exigences d'amortissement des aménagements, a cherché à encourager le développement d'entreprises agro-industrielles, il se devait d'assurer la pérennité de l'agriculture familiale pour des motifs de reproduction politique. La politique de subvention du riz local allait dans ce sens, car elle permettait à la fois la mise en valeur de vastes superficies, et le soutien aux exploitations familiales. Pourtant, on ne peut pas affirmer que l'option de la monoculture rizicole subventionnée était de la seule responsabilité du gouvernement. Les bailleurs ont largement défini et appuyé cette politique ; mais elle tombait à point nommé pour un État soucieux d'établir de nouvelles clientèles. Une filière rentière, nécessitant des exonérations et des subventions étatiques du fait du processus productif coûteux, constituait un gage de souveraineté pour l'État à l'heure où les instruments directs d'intervention disparaissaient. L'objectif d'autosuffisance alimentaire a légitimé les choix techniques et économiques de l'État, qui relevaient de calculs politiques et qui se sont avérés inadaptés pour rendre la filière viable sur le long terme.

L'État n'a d'ailleurs pas manqué de continuer à subventionner la riziculture par différents canaux, malgré ses signes d'essoufflement : exonérations sur l'acquisition de matériel agricole, subventions des prix aux

producteurs par l'intermédiaire de la CPSP, jusqu'à l'achat de récoltes après sa suppression. Même si ce soutien était coûteux en terme de coût d'opportunité et de coûts directs, l'analyse des investissements publics dans le secteur agricole, prouve qu'il a été indéfectible jusqu'à une période récente (Christensen 1996 et République du Sénégal 2000). Ceci a permis à l'État de faire de cette région un foyer du clientélisme rural au moment où le bassin arachidier ne pouvait plus constituer un vivier de voix étant donné la crise de ses terroirs. Les financements des bailleurs, dans la période de libéralisation, ont donc servi à l'établissement de nouvelles clientèles dans le milieu rural (Dahou 2004).

Cette politique clientéliste a fini par buter sur un écueil de taille. Aux impasses productives s'ajoute un renchérissement de 50% des coûts de production, suite à la dévaluation du FCFA, laquelle ruine les derniers espoirs de compétitivité du riz local par rapport au riz importé. À partir de l'année 1994, les consommations d'intrants sont en baisse. Si une meilleure productivité rend plausible l'hypothèse d'une résilience au choc causé par la dévaluation, elle résulte essentiellement de la baisse des superficies. En une dizaine d'années, la filière n'a pas produit de dynamique d'accumulation, alors que les bailleurs exigent une rentabilisation des aménagements à court terme. Leur impatience les conduit à porter leur grief sur la politique publique et sur les derniers instruments de régulation de la filière aux mains de l'État. Les bailleurs vont critiquer l'encadrement SAED et la CPSP, coupables d'alourdir les coûts de la filière sans que les paysans n'en profitent de manière tangible.

La première phase de la libéralisation s'achève sur ce choc externe et le déséquilibre financier de la CNCA. À cette phase qui s'est caractérisée par un retrait progressif de l'encadrement et un afflux de capitaux pour l'expansion des superficies irriguées succède une phase récessive et marquée par le désengagement complet des pouvoirs publics. La CNCA, confrontée à des problèmes financiers importants, décide de ne plus financer les périmètres privés, hormis pour les quelques GIE qui ne sont pas endettés. Par ailleurs, la décision est prise de ne financer l'exploitation de contre saison sur les aménagements qu'une fois la production hivernale écoulée. Cette mesure compromet de fait l'objectif de double culture sur les aménagements, étant donné les difficultés de commercialisation du riz local.

Pour réaliser davantage d'économies sur la transformation et la commercialisation, les bailleurs poussent l'État à la suppression de la coûteuse CPSP en 1994. Ses fonctions de transformation et de commercialisation doivent être prises en charge par des opérateurs privés. Le transfert de ces opérations est censé réduire les coûts et affecter une partie des économies aux producteurs. Un financement multilatéral est destiné à financer l'acquisition des usines et à constituer des fonds de roulement et

d'amortissement. Le Fonds commun de contrepartie à l'aide alimentaire<sup>3</sup>, géré par le gouvernement, finance huit rizeries destinées au décorticage du produit et à sa commercialisation. La plupart seront attribuées à des ténors locaux du Parti socialiste. Ces riziers, conseillers ruraux ou leaders d'organisations paysannes, ont tiré profit de ces sites d'accumulation pour entretenir une clientèle politique. La mauvaise gestion de ces rizeries n'a donc pas entraîné des gains de productivité significatifs sur la transformation (Wackerman 1995). Si elles ont permis de faire baisser le coût de la transformation du paddy par rapport au système SAED/CPSP, cela n'a pas été suffisant pour que le producteur voie ses marges s'améliorer. Les économies réalisées n'ont pu compenser le renchérissement des coûts, et le rétrécissement des surfaces cultivées s'est accéléré (Bélières, Camara et Touré 1998).

#### *Une adaptation contrastée au nouveau contexte*

Les influences politiques ainsi que la privatisation de l'amont et de l'aval de la filière, sans une protection adéquate vis-à-vis du riz importé, ont conduit à une crise de la riziculture sénégalaise. Cette situation de crise recèle toutefois des dynamiques productives contrastées. Malgré la baisse des superficies, la tendance des rendements a été croissante, en dépit de l'érosion progressive des aménagements privés. Ce phénomène est directement lié à l'amélioration de la productivité des facteurs au cours de la période qui suit la dévaluation, surtout en ce qui concerne la main-d'œuvre. Si les grandes exploitations ont disparu, les moyennes et petites exploitations ont fait face aux chocs de la libéralisation en ajustant progressivement les superficies exploitées, en fonction d'une intensification de la main-d'œuvre et d'une diminution de la mécanisation au sein de l'ensemble du processus productif (Bélières *et al.* 2002).

La politique d'autonomie céréalière, basée sur la monoculture rizicole, s'est soldée par un échec au point de voir toutes les grandes exploitations péricliter. Seules les exploitations familiales ont su résister au choc de la dévaluation. Leurs performances ont été importantes l'intensification de la main-d'œuvre ayant fait progresser les rendements de quatre tonnes à cinq tonnes par hectare. La dévaluation a suscité une baisse de la capitalisation et une progression de la productivité du facteur travail, rendant les exploitations paysannes plus compétitives. En définitive le prix du riz local s'est rapproché du prix du riz importé grâce au maintien d'une petite subvention – le riz local est protégé par une taxe à l'importation, revenant à une

---

3. Fonds multilatéral des plusieurs institutions internationales et coopérations nationales.

subvention indirecte de l'ordre de 15 FCFA/kg (FAO 2000). Il est ainsi passé sous la barre des 200 FCFA (prix moyen de la brizure de riz importé du marché international) et, selon les périodes, s'est rapproché des 150 FCFA (Observatoire national du riz au Sénégal 2004). Malgré ces gains de compétitivité du riz local, des problèmes de débouchés commerciaux subsistent, en dépit des structures d'organisation de la filière mises en place par les pouvoirs publics.

Ces gains de compétitivité montrent que malgré des choix politiques erronés, les paysans ont su s'adapter au nouveau contexte de libéralisation complète de la filière, en diminuant les surfaces et le recours aux intrants coûteux. Même si des problèmes de commercialisation subsistent, ces résultats témoignent des performances réalisées par les exploitations familiales, dans un contexte particulièrement difficile de libéralisation et de politiques publiques inadaptées aux structures de leurs exploitations. Néanmoins, ces performances auront du mal à se reproduire dans le temps, surtout si l'on vise un accroissement des superficies pour augmenter les surplus commercialisables – les prévisions réalistes tablent sur une croissance des aménagements de 1000 hectares par année (FAO 2000). Une nouvelle progression des rendements sera, dans ce contexte, assez difficile à atteindre d'autant plus que la région demeure marquée par un déficit de main d'œuvre. Une croissance simultanée des rendements et des superficies buttera sur cette principale contrainte.

### *Des différenciations au sein du paysannat*

Cet accroissement global de la productivité masque toutefois une différenciation accrue entre les exploitations paysannes de la zone. Si toutes les exploitations ont intensifié leurs modes de culture, seules les exploitations moyennes ou grandes (en termes de superficies et de nombre d'actifs) et dotées d'équipement ont pu voir leur niveau d'accumulation s'accroître. Les exploitations qui ont su tirer profit de la libéralisation, sont essentiellement celles qui avaient intégré verticalement la filière, en amont et en aval, parfois au moyen de malversations sur lesquelles l'encadrement a fermé les yeux pour légitimer sa politique de professionnalisation. La grande masse des exploitations familiales, dont les terres disponibles sont limitées, s'est trouvée confrontée à des difficultés de reproduction que, seule l'acquisition de revenus extra-agricoles, a permis de contourner.

Si le phénomène de diversification des revenus, notamment à travers des activités liées à l'agriculture irriguée, traduit bel et bien un accroissement de l'intégration aux marchés en amont et en aval de la production (Belières *et al.* 2002), cette dynamique n'en cache pas moins des types de création de revenus très différents. Pour certains exploitants ces activités

servent avant tout à assurer la reproduction de l'exploitation familiale, à travers l'acquisition de numéraire, qu'il s'agisse de répondre à des besoins de consommation ou de stabiliser le financement de petites surfaces rizicoles ou de jardins maraîchers (Dahou 2004). Tandis que pour d'autres exploitants, notamment ceux qui disposent d'un capital conséquent, l'intégration d'activités extra-agricoles sert des stratégies d'accumulation.

En définitive, le processus de différenciation au sein des exploitations paysannes de la région n'en reste pas moins problématique, en termes de partage de l'espace. Les inégalités foncières qui résultent de l'accès inégal aux ressources financières et institutionnelles dédiées à l'agriculture irriguée et d'une gestion clientéliste des communautés rurales sont aujourd'hui très prononcées. La promotion d'un secteur agricole familial et villageois demeure liée au rythme des aménagements qui est aujourd'hui insuffisant pour profiter rapidement aux petites exploitations familiales, d'autant plus que bon nombre d'entre elles ont un accès difficile au foncier qui se traduit généralement par un morcellement important de l'exploitation. La pression foncière s'est encore plus intensifiée, étant donné la vétusté de nombreux périmètres privés, et elle impose aux exploitants une mobilité prononcée qui affecte, de manière tangible, leur productivité – cela est particulièrement vrai pour les exploitations qui se caractérisent par un faible nombre d'actifs et qui ont un accès difficile au crédit.

Si la banqueroute financière du support de l'agriculture irriguée n'a pas compromis la reproduction des exploitations familiales, elle pénalise surtout celles qui disposent de petites surfaces exploitables et qui sont en même temps exclues d'autres réseaux de prêts. Les paysans, ne disposant pas de capital économique suffisant, sont contraints d'abandonner leurs parcelles, ou de se contenter d'une production à vocation vivrière, du fait du coût élevé des réseaux de crédit parallèles. La reproduction de ce type d'exploitation est actuellement difficilement envisageable en dehors de stratégies d'acquisition de revenus extra-agricoles. On risque d'assister à une phase de concentration accrue de l'accumulation étant donné le confinement d'une partie des exploitations dans des stratégies de sécurité alimentaire et le déploiement de logiques accumulatrices chez celles qui disposent d'un certain capital économique.

L'accumulation élargie à l'ensemble des catégories paysannes semble un objectif lointain, ce qui laisse envisager un scénario moins équitable : les différenciations économiques s'accroissant, les quelques paysans qui intègrent verticalement la filière risquent d'en salarier d'autres restés en marge de ce processus. Les relations de dépendance qui se sont tissées entre les exploitants suite à l'érosion du système de crédit bancaire (Dahou 2004) rendent particulièrement plausible une telle hypothèse. Le risque s'avère d'autant plus grand que des pressions externes pour la privatisation des terres s'intensifient. Une telle réforme pourrait accélérer

un phénomène de retrait de l'agriculture des petites exploitations familiales, lesquelles sont déjà contraintes de se reproduire à partir d'autres activités que la production agricole.

## Conclusion

Après que la production rizicole nationale ait franchi la barre des 200 000 tonnes au cours de l'année 2004, le débat sur l'autonomie alimentaire semble aujourd'hui de nouveau s'ouvrir au Sénégal. Depuis, les voix n'ont pas manqué pour réclamer de nouveaux soutiens de la part du gouvernement et davantage de protection du marché national vis-à-vis de la concurrence étrangère. Néanmoins, ces sempiternelles revendications, qui tendent à mettre l'accent sur les progrès effectués dans les rendements, oublient trop souvent d'inclure la question du coût des aménagements dans les calculs de rentabilité de la production de riz nationale, coût qui pèse de manière substantielle sur les résultats économiques de la filière.

La riziculture n'est effectivement pas du tout rentable au sein des grands périmètres publics étant donné leur coût d'aménagement de l'ordre de cinq à sept millions de FCFA par hectare. La rentabilité devient positive avec un aménagement de l'ordre de quatre millions de FCFA et l'est fortement pour un aménagement d'environ deux millions de FCFA qui correspond à la limite pour un aménagement pérenne. Mais on sait que pour ces aménagements sommaires les rendements ont tendance à stagner, voire à régresser. Il est évident que les choix techniques et économiques ont compromis la pérennité de cette culture le long du fleuve. L'option d'une irrigation par pompage, contrairement à une irrigation gravitaire (comme cela est le cas dans le delta du Niger au Mali), ainsi que les coûts des aménagements ont rendu difficile la compétitivité avec les rizicultures pluviales qui s'imposent sur le marché national.

Cela s'avère d'autant plus vrai que les différents gouvernements qui se sont succédés n'ont jamais osé protéger de manière conséquente la filière, dans la mesure où le coût politique d'une telle mesure leur paraît trop élevé. Tous ont, jusqu'à présent, préféré éviter un renchérissement du coût de la céréale la plus consommée en milieu urbain. Rien n'indique que le contexte politique évoluera en faveur des producteurs de riz. Ces faits contredisent le regain d'intérêt actuel pour le mythe de l'autonomie rizicole, qui demeure pourtant vivace, y compris au sein des représentants locaux de la filière riz, alors que le modèle de monoculture rizicole a peu contribué à l'accumulation des petites exploitations familiales.

Dans la vallée du fleuve Sénégal les surplus commercialisables restent faibles avec une production agricole de 100 000 tonnes pour l'année 2004, sachant que cette production ne représente qu'un dixième des quantités de riz consommées au Sénégal, et que la région compte à peu près un dixième de la population sénégalaise. S'il demeure indispensable de les faire progresser cela ne passera que par des solutions peu coûteuses, en termes de subvention à la filière, notamment à cause du contexte de libéralisation des échanges internationaux, et en termes d'appui à cette production, étant donné le coût d'opportunité pour l'économie nationale. Si la difficile réversibilité de l'option riz et le goulot d'étranglement de la main-d'œuvre ont sans doute pu justifier, dans le passé, un modèle de grande exploitation basée sur la monoculture, son échec plaide en faveur d'un appui plus adapté à une agriculture paysanne, dont l'intensité culturale, la propension à la diversification s'avèrent les plus aptes à valoriser les aménagements. Si la progression des périmètres irrigués devait profiter aux petites exploitations il serait utile d'adapter les formes d'appui aux paysannat en tenant compte de la propension à la diversification des exploitations familiales et de la difficile reproduction des exploitations peu capitalisées et au faible nombre d'actifs.

## Bibliographie

- ADAMS A., 1985, *La terre et les gens du fleuve*, Paris, l'Harmattan, 243 p.
- AMICALE ECONOMIQUE DU WAALO, 1995, *Diagnostic institutionnel*, multig.
- BÉLIÈRES J.F. et al., 2002, *Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé*, programmes zones arides, dossier numéro 113, IIED.
- BELIERES J.F., CAMARA S. et TOURE A., 1994, *Les exploitations agricoles du delta et leurs résultats technico-économiques pour la production rizicole en 1993*, SAED, Ministère de l'agriculture, République du Sénégal.
- 1998, *Effets combinés du désengagement de l'État et de la dévaluation du franc CFA sur les coûts de production du riz dans le delta du fleuve Sénégal*, CIRAD/SAED.
- BELIERES J.F. et TOURE A., 2001, *Impact de l'ajustement structurel sur l'agriculture irriguée du delta du Sénégal*, CIRAD.
- BOUTILLER J.L. et SCHMITZ J., 1987, « Gestion traditionnelle des terres (système de décrue/système pluvial) et transition vers l'irrigation : le cas de la vallée du Sénégal », *Cahiers des sciences humaines*, vol. 23 n°3/4, pp. 533-554.
- CHRISTENSEN G., 1996, *Sénégal, investissement public dans le secteur agricole*, Unité de politique agricole, Ministère de l'agriculture de la république du Sénégal.

- CIFA, 1996, *Comité préparatoire pour la mise en place d'une structure de concertation des opérateurs de la filière riz*, multig.
- 1995, *La gestion de l'organisation professionnelle agricole*, multig.
- CINAM-CERESA, 1963, *Rapport général sur les perspectives de développement du Sénégal*, Ministère du développement rural, multig.
- DAHOU T., 2004, *Entre parenté et politique. Développement et clientélisme dans le delta du Sénégal*, Paris, Karthala.
- DIA I. et LEGAL P.Y., 1991, « Le désengagement de l'État dans le delta du fleuve Sénégal », in CROUSSE B. et al. (eds), *La vallée du fleuve Sénégal*, Paris, Karthala, 380 p.
- DIOP A., 1982, « Jeunesses en développement, memento d'une périphérie : une expérience associative du foyer des jeunes de Ronkh à l'amicale économique du Waalo », *Archives des sciences sociales de la coopération et du développement*, (62) Oct-Dec.
- ENGELHARD Ph. et BEN ABDALLAH T., 1986, *Les enjeux de l'après barrage*, ENDA, La documentation française.
- ENGELHARD Ph., 1991, « La vallée revisitée, ou les enjeux de l'après barrage cinq ans plus tard », in CROUSSE B. et al. (eds).
- JAMIN J.Y. et TOURAND J.F., 1985, *L'élevage dans les systèmes de production du delta du fleuve Sénégal : bilan des connaissances acquises*, ISRA 77 p. multig.
- LE ROY E., LEBRIS E. et MATHIEU P., (eds) 1991, *L'appropriation de la terre en Afrique*, Paris, Karthala.
- LERRICOLAIS A., 1989, « Risques anciens risques nouveaux en agriculture paysanne dans la Vallée du Sénégal », in EL DIN et MILLEVILLE (eds), *Le risque en agriculture*, ORSTOM.
- OBSERVATOIRE DU RIZ AU SÉNÉGAL, 2004, *Bulletin d'informations sur la filière riz*, n°9, Ministère de l'agriculture et de l'Hydraulique.
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, 2000, *Proposition de document de stratégie opérationnelle et plan-cadre d'actions du secteur agricole [document provisoire]*, volume 1.
- SAED, 1994, *Evaluation interne du programme irrigation IV*, SAED, République du Sénégal.
- SOURISSEAU J.M., 1996, *Mémoire de DESS*, Paris X Nanterre.
- TOURE E.H., 2002, « Tendances et perspectives de l'agriculture », in DIOP M.C., *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, pp. 189-226.
- WACKERMAN J.B., 1995, « Le financement de la riziculture irriguée au Sénégal : l'exemple de la région du fleuve », in ORSTOM et ISRA, *Nianga, laboratoire de l'agriculture irriguée en moyenne vallée du Sénégal*, 562 p.
- YUNG J.M. et ZASLASKY M., 1992, *Aperçu sur les stratégies des producteurs et des organisations paysannes dans le Delta du Fleuve Sénégal*, CIRAD.

Dahou Tarik (2008)

L'autosuffisance rizicole chronique d'un échec annoncé

In : Dahou Tarik (ed.). *Libéralisation et politique agricole au Sénégal*

Dakar (SEN) ; Paris : CREPOS ; Karthala, p. 149-170.  
(Hommes et Sociétés)

ISBN 978-2-8111-0223-4